



AVIS DE PROMULGATION
Règlement 621-17

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, à la séance ordinaire du 13 mars 2017, le règlement suivant :

↳ **Règlement 621-17** *Règlement modifiant le Règlement décrétant la tarification pour l'année 2017*

Ce règlement entre en force et en vigueur conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où il est déposé.

Donné le 14 mars 2017.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA